FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

T 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
F 418 651-1127

fqm.ca

Le 17 octobre 2019

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
Déposé le : 12 novembre 2019
N° : CFP-042
Secrétaire :

Monsieur Jean-François Simard
Président de la Commission des finances publiques
Commission des finances publiques
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

À la suite de la présentation du projet de loi 37 visant à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a pris connaissance des modifications proposées.

Ce projet de loi prévoit notamment de regrouper tous les approvisionnements gouvernementaux québécois au sein d'une seule entité, incluant les approvisionnements du réseau de la santé et des services sociaux. Bien que nous comprenions l'objectif de réduction des dépenses qui sous-tend la création de ce nouvel organisme, la question de la centralisation des achats suscite beaucoup d'inquiétudes dans les municipalités ainsi que dans les régions du Québec où l'achat local est un outil de vitalité économique essentiel et par le fait même, d'occupation dynamique du territoire.

Avec son projet de loi, le gouvernement mise sur les escomptes de volume. La FQM souhaite rappeler les dangers liés à la création de monopoles et les conséquences néfastes pour les PME en région qui n'auront pas la capacité de production suffisante pour rencontrer les volumes demandés et faire affaire avec le gouvernement. Par ailleurs, prioriser les achats locaux c'est également prioriser la création d'emplois, le développement d'expertise et la réduction des frais de transport et de l'empreinte écologique.

... 2

À titre de porte-parole des régions et représentant près de 1 000 municipalités et MRC, il nous apparaît donc nécessaire, Monsieur le Président, que vous puissiez informer avec diligence les membres de la Commission des finances publiques que la Fédération souhaite être entendue par eux dans le cadre des consultations particulières qui se tiendront sur le projet de loi, afin de les éclairer sur les impacts de cette loi sur les régions du Québec et proposer des solutions.

Dans l'attente d'une convocation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Demers

JACQUES DEMERS
Président
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog